



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE



Continuité de service public, fin des vacances scolaires et maintien du confinement, report des congés... quelles perspectives ?

Notre organisation syndicale vous a fait part vendredi dernier de sa demande de report des congés annuels mais aussi des congés-détente, demande motivée par le souci constant pour les personnels de concilier continuité des missions de service public et gestion familiale. En effet, pouvoir reporter à plus tard les congés et les congés-détente dans cette période pour la prise en charge des enfants notamment n'a jamais été aussi incertaine. La collectivité nous a informés hier après-midi de son arbitrage, à savoir : report de congés annuels accepté jusqu'au 30 juin 2021 mais refus quant aux congés dits "de détente".

Le refus est certainement le résultat du litige qui oppose aujourd'hui notre syndicat à la collectivité qui considère certainement que les professionnels qui en bénéficient demandent à tort le report de ce repos compensateur. Ce congé, accordé il y a fort longtemps pour compenser des fonctions extrêmement difficiles – et qui permet aux équipes de tenir face à la pression de la marginalité de la grande pauvreté, de la prévention, alors qu'on est souvent seul sur le terrain – fait l'objet depuis un an de report régulier du fait du maintien des missions en présentiel notamment.

Aujourd'hui ce report est refusé alors que nous ne pouvons-nous projeter au-delà d'une semaine du fait des mesures sanitaires

Nous avons déjà entériné le peu de considération que la majorité départementale accorde aux revendications et au dévouement des personnels médico-sociaux. Aujourd'hui encore, à travers la semaine de détente ou à travers le montant de la revalorisation accordée au personnel de secrétariat du Service de médecine préventive – qui n'atteint même pas le montant-socle des personnels qui assure l'accueil des MDS – nous constatons une déconsidération de certains personnels pourtant indispensables.

Notre organisation syndicale tient à souligner que le personnel qui bénéficie des semaines de détente continue à se voir malmené par une majorité départementale qui ne semble pas avoir les mêmes priorités. Ceux sont pourtant ces agents qui œuvrent tous les jours auprès du public, sans restriction d'accueil malgré le demi effectif, ce sont tous les jours assurent la sécurité et la santé des agents au travail, ceux

qui tous les jours protègent les usagers en participant à la campagne vaccinale ou en poursuivant les missions de prévention, de PMI et de protection de l'enfance.

Pour l'heure, nous devons faire face aux semaines à venir en anticipant sur les annonces gouvernementales

C'est pourquoi nous sommes porteurs en intersyndicale avec la FSU d'une demande de rendez-vous avec la DRH afin que soient établies des lignes directrices claires en prévision de la rentrée scolaire du 26 avril et d'un confinement qui reste à confirmer début mai. Nous avons demandé, par exemple, que soient proposés des temps de repos compensateurs pris sur des autorisations exceptionnelles d'absence (toutes missions d'accueil confondues, toutes directions confondues) au personnel qui assure en présentiel la continuité du service public depuis le premier confinement et qui montre les signes d'un épuisement et d'un stress très important.

Alors qu'un dé-confinement territorialisé serait l'une des options de l'exécutif gouvernemental, que la situation épidémique de chaque territoire devrait déterminer le calendrier de retour à la normale, les interrogations sur les suites qui seront données au confinement plongent les agents dans la plus grande incertitude quant à leur statut et les modes d'organisation.

Nous demandons à ce que les diverses hypothèses qui se profilent fassent l'objet d'anticipation, soient discutées avec nos organisations syndicales et que des consignes qui en résulteront ne laissent aucune place à l'interprétation. L'organisation d'une réunion et la transmission de consignes claires doit être priorisée.